



## Compte rendu audioconférence du 15 octobre 2020

### Sujet : crise sanitaire :

Rappel des principes

La situation doit être déclarée par les agents à l'administration.

En cas de test positif, il faut informer la médecine de prévention des collègues considérés comme cas contact.

Un foyer est officiellement déclaré lorsqu'il y a 3 cas positifs avérés, dans une même unité de travail, sur une durée de 7 jours.

Pour la DG, la déclaration d'un foyer reste du ressort de la médecine de prévention, ce n'est pas du domaine de l'ARS. A ce stade, il n'y a pas de foyer à la DRFIP du Nord.

Au 14 octobre, 66 agents sont éloignés du présentiel (ASA ou télétravail). Ce chiffre est en hausse mais il reste inférieur aux taux de positivité dans la population générale.

Exemple à Tourcoing : 3 cas au PCRP mais la médecine de prévention ne le considère pas comme un foyer.

Cette situation n'a donc pas été signalée à l'ARS

Les collègues du PCRP et du SIE ont été mis en périmètre d'isolement et les services ont été nettoyés : Il faut observer un laps de temps de 24h après l'application des produits pour s'assurer de leur efficacité.

4 cas positifs au CEL et non 3. Un vacataire a été testé positif (contact au travail avec un collègue positif). Après s'être rendue sur place, la médecine de prévention n'a pas considéré ce service en tant que un foyer. Il faut tenir compte des circonstances, la médecine de prévention a été prévenue.

## **Communication de la Direction sur le recensement :**

Depuis le 1er septembre ,situation arrêtée au 14 octobre au soir :

### **-TESTS POSITIFS :**

29 personnes ont déclaré être testées positives.

9 ont déjà repris leur activité, Il reste 20 personnes en isolement

Les services encore concernés sont :

- Sip Roubaix
- Trésorerie Cambrai
- Dir. Service Form pro
- CPS
- SIP Lomme
- CEL
- T. Loos les Weppes
- Div Dépense SFACT
- PCRП tourcoing
- CEL (2)
- CIS
- T. Roubaix CH
- SIE Tourcoing
- PCRП Tourgoing (3)
- CIS
- Div fiscalité des particuliers
- CDIF Dunkerque

### **Cas contacts**

- Les 29 personnes dont il est fait mention ci-dessus, après repérage en lien avec la médecine de prévention ont généré un périmètre de cas contact.

Ce périmètre des potentiels cas contacts compte 63 personnes.

Les personnes "contacts" se voient préconiser par la médecine de prévention la réalisation d' un test.

A ce jour, 27 d'entre-elles ont fait savoir que le résultat de leur test était négatif,un test est revenu positif.

Pour les autres collègues (23), pas d' information remontée à ce jour

- Par ailleurs, 43 autres personnes ont informé la division RH avoir été en contact avec une personne externe au service, testée positive.

Sur ces 43 personnes, 20 ont communiqué un résultat de test négatif.

20 sont en cours de réalisation du test ou en attente de résultat.

3 personnes se sont révélées positives (comptabilisées supra).

## **Suspensions :**

29 agents ont fait part de la survenance de symptômes pouvant laisser penser à une infection. Sur ces 29 personnes, 21 ont communiqué un test négatif, 3 sont en cours de réalisation du test ou en attente de résultat. 5 personnes se révèlent positives (comptabilisées supra), dont 4 ont déjà repris une activité.

Les tests négatifs permettent aux agents concernés de reprendre le travail.

## **Mesures de protection**

Aucun problème signalé pour la fourniture des gels et des lingettes, ceux ci sont fournis régulièrement par la direction .

Dotation prochaine de 100ml de gels individuels en plus des dotations collectives pour les services.

## **Les masques**

Le stock d'Etat est géré par la préfecture du nord. Le renouvellement des masques lavables est prévu à partir de fin octobre.

Depuis hier, un sujet sur les masques DIM traités avec un produit Zeolit d'argent est apparu .

Le secrétaire du CHSCT a saisi la direction, le secrétariat général a été informé , une enquête est en cours sur leur possible nocivité.

Il n' a pas été identifié de lots de masques DIM distribués à la DRFIP Nord.

Demande qu'une communication de la direction sur les masques DIM soit faite aux agents.

Celle ci attend les conclusions de la DG ,d'autant que la DRFIP n'a pas été destinataire de ces masques.

Les Douanes et la Dircofi ont quant à elles déjà envoyé un message à leurs agents en ce sens.

L'aération régulière des locaux fait également partie des moyens de protection préconisés (15 mn 3 fois par jour)

Pour les bureaux où il n'y a pas de possibilité de ventilation ,il peut exister une VMC.

Lors d'un CHSCT, il était prévu un recensement des locaux concernés par les possibilités de ventilation, celui ci a été commencé pas terminé.

Les chefs de service doivent faire remonter aux AP les problèmes d'aération.

La direction se rapproche de la division de l'immobilier pour effectuer ce recensement.

## **Le télétravail**

Le but affiché est d'alléger les équipes de travail et de diminuer les risques pris dans les transports en commun, durant la crise sanitaire

Un message aux chefs de service a été adressé hier par la DRFIP, concernant les services où la situation sanitaire est en alerte renforcée (zones aggro Lille, Dunkerque et Maubeuge), demandant de placer leurs agents en télétravail 2 jours voire 3 jours.

Dotation de matériel

Il a été décidé et mis en oeuvre un équipement massif en Tiny : 800 unités Tiny peuvent être déployées. Il sera fourni aux agents une unité Tiny, un câble pour brancher sur la box, un écran, un clavier, une souris.

70 services ont répondu à la demande de fourniture de Tiny pour 234 demandes d'équipement en Tiny.

Une nouvelle dotation en micro ordinateurs a été reçue ,150 PC à configurer par la DISI .

Des micro ordinateurs affectés au télétravail pendant la période de confinement peuvent encore être redéployés.

Organisation du télétravail,

2 jours minimum 3 jours maximum, le crantage est déterminé par le chef de service.

5 jours pour les agents à risques selon les 11 pathologies antérieures (préconisation du médecin de prévention).

Le télétravail ne peut pas être imposé à un agent, il reste basé sur le volontariat.

Le dispositif spécifique relatif à l'entourage fragile d'un agent a été supprimé.

Celui ci peut demander à télétravailler dans le contexte général de 3 jours de télétravail.

Formation en Ile de France : les voyages entre les zones ne sont pas interdits et ces formations sont organisées par l'Enfip.

## **Question de la DRFIP en réunion informelle :**

Dans le cadre de la gestion des mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire, certains départements en ont profité pour généraliser l'accueil sur rendez vous.

A l'unanimité les organisations syndicales ont répondu non à sa généralisation à la DRFIP Nord.

L'accueil sur rendez vous est un recul du service public, la volonté affichée du tout numérique qui éloigne les populations les plus précarisées de nos services.

Nous nous sommes étonnés que cette question soit présentée dans le cadre d'une réunion informelle.

Nous avons demandé maintes fois à la Direction, de présenter en CTL les conclusions des groupes de travail concernant l'accueil du public.

Il serait mal venu de profiter de la crise sanitaire pour limiter l'accueil des usagers et généraliser cet accueil sur rendez vous.

#### Questions diverses :

-Les formations professionnelles à l'INM : les formations continueront car toutes les mesures sanitaires sont respectées, pas de conséquences induites des nouvelles modalités annoncées.

-Arrivée des agents C de la liste complémentaire (5 agents)

Leur affectation n'est pas encore déterminée au sein de la DRFIP, celle ci est en cours de réalisation par les services RH.

-Les agents du CGR de Lille sont inquiets concernant les rumeurs de fermeture du service .Il a été demandé que cette question soit à l'ordre du jour d'un prochain CTL .Elle pourra être abordée en question diverse au cours du CTL.,du 23 octobre

La question n'est pas encore stabilisée, tous les éléments ne sont pas connus pour une décision définitive.

La fermeture du CGR de Lille n'est pas encore actée ,l'information sera communiquée dès qu'elle sera certaine et actée par l'administration centrale.